SYNDICAT MIXTE DES VALLEES **DU CLAIN SUD**

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Date d	le la	convocation	: 13	3/03/2023
--------	-------	-------------	------	-----------

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	19	23	4

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour. l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia. 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléquée de Valence en Poitou. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe - TEXIER Stéphane - GRIMAUD Jean-Paul - THOMASSE Gabriel - MAURY Jean-Pierre - BOIRON Noëlle - DUTAULT Patrick - FORTHIN Benjamin - BELLIN Philippe - BIBAUD André - PICHON Gilles - CACLIN Philippe - GAYET Olivier - CAQUINEAU Bernard - BARBOTIN Bernard - CHAPLAIN Christian - BRANGER Geneviève - LEONET Frédéric - POIRIER

Etaient excusés : GEORGEL Sophie - GIRARDEAU Jules - PIN Olivier - BEAU Jacky (donne pouvoir à GAYET Olivier) - QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (donne pouvoir à PICHON Gilles) - CINQUABRE Jean-Christophe - GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - BOUCHET Roland -GARGOUIL Francis - JEAN Gisèle (donne pouvoir à BELLIN Philippe) - SENELAS Rozeen

Etaient absents: VERGNAUD Sophie - SUIRE Sébastien - JESBERGER Gilles - ROBERT René -BORDEVAIRE Nicolas - LE GUERN Romain - CARRETIER Michel - POIRIER Gilles - MARTIN Alexis - TOURENNE Cyrille - FRICONNET Jean-Luc - BOCK François - LAFRECHOUX Joël - LATU Roland - THEVENET Roland - CHASSIN Julien - SAINT LAURENT Gérard - RENOUARD Chantal -JARASSIER Michel - BOIRON William

Observation:

BOCK François est arrivé à 19h27.

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian Administratifs: BOUCHE David - GORGEON Pauline - LAURIN Pauline

Délibération n°271 21032023

Demande de subvention à l'état au titre du Fonds Vert pour les travaux énergétiques du bâtiment de Vivonne

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

AR Prefecture

086-200058832-20230321-271_21032023-DE Reçu le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

Dans cette perspective, quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- le renforcement de la performance environnementale.
- l'adaptation des territoires au changement climatique,
- l'amélioration du cadre de vie.

Le Président propose dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de Vivonne et au vu du diagnostic énergétique en date du 27/02/2023 de faire des travaux de rénovation énergétique.

Etant donné que le syndicat peut bénéficier de cette aide, le Président propose de solliciter l'état pour financer cet investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vers », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performances environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud envisage la rénovation énergétique de du bâtiment de Vivonne pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour :

- -SOLICITER l'aide financière de l'Etat au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour la rénovation énergétique du local de Vivonne,
- -AUTORISER le Président à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et à signer tout document y afférant

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Le Président, M. Philippe BELLIN A Valence en Poitou, le 23/03/2023

